

DIRECTION DE LA DETTE ET DE L'INVESTISSEMENT
CELLULE D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES – C.A.P

PNUD
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
AUDIT ANNUEL DES PROJETS SOUS EXECUTION NATIONALE

observations *le*
SYNTHESE DES ~~PROBLEMES~~ SOULEVES PAR
LES AUDITS DES PROJETS/PROGRAMMES
SOUS EXECUTION NATIONALE FINANCES
PAR LE PNUD
EXERCICE 2008

Avril 2009

CABINET GTI EXPERTISE
EXPERTISE - COMMISSARIAT AUX COMPTES – AUDIT - CONSEILS
LBERTE 6 EXTENSION X VDN N°30 – TEL : 33 867 56 55 FAX : 33 867 50 20
Email : – BP 21 711 DAKAR - SENEGAL

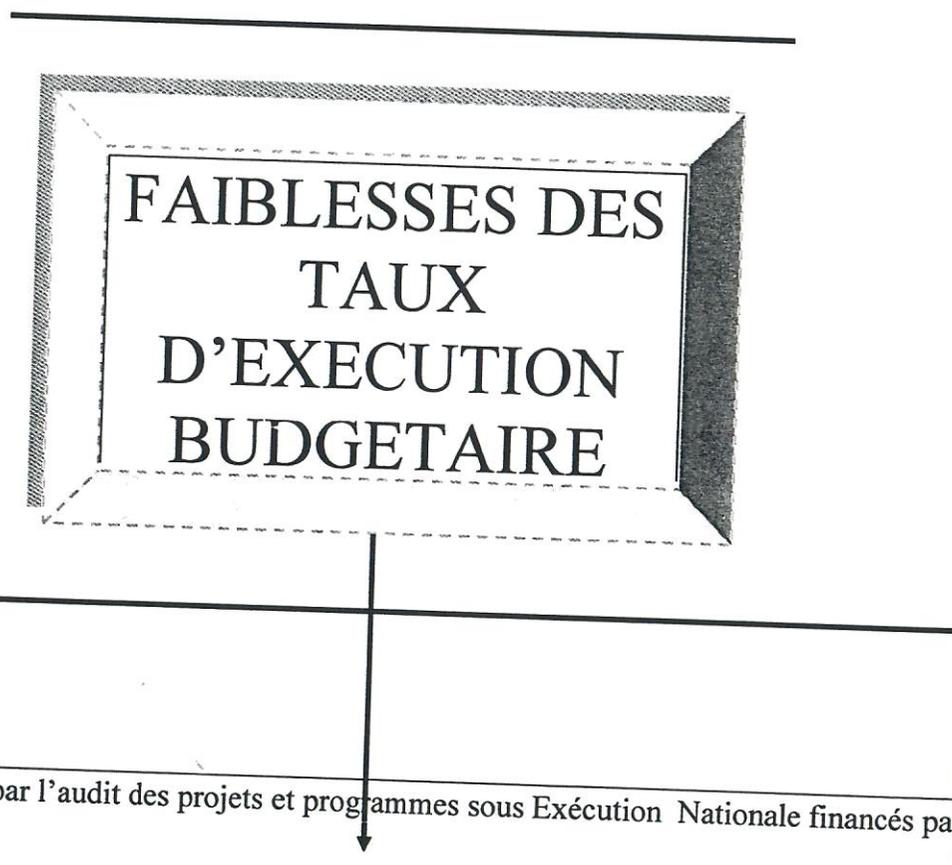
NALYSE DES DONNEES FINANCIERES DES PROJETS

mission d'audit des projets et programmes sous Exécution nationale financés par le PNUD pour l'exercice 2008 s'est déroulée conformément aux
ies d'audit généralement admises.

alyse des informations financières fournies par les projets fait ressortir les éléments caractéristiques de la gestion des projets qui sont représentés
le graphique ci-dessous.

ur ! Liaison incorrecte.

UNE CONCLUSION MAJEURE



**DILIGENTER LE
DEMARRAGE DES
NOUVEAUX
PROJETS/PROGRAMMES**

**INSTRUIRE DANS LES
DELAIS REQUIS DES
DEMANDES D'AVANCES DE
FONDS**

**METTRE A DISPOSITION
LES FONDS DANS LES
MEILLEURS DELAIS**

analyse du graphique fait ressortir les constats ci-après :

les taux d'exécution financière sont satisfaisants avec une moyenne de 76%,

les taux d'exécution budgétaire sont faibles avec une moyenne de 50%,

il y'a quatre projets qui présentent un taux d'exécution financière d'environ 100% (CAP, PALAC, PROGERT, PREVENTION CATASTROPHE),

on note aussi que cinq projets présentent un taux d'exécution budgétaire d'au moins 70% (Prévention des catastrophes, CAP, PROGERT, Microfinance, PRECABG),

le PRP a enregistré au cours de l'exercice 2008 le plus faible taux d'exécution financière avec 40%,

le projet ACOPROV a enregistré au cours de l'exercice 2008 le plus faible taux d'exécution budgétaire avec 8%,

con spécifique, l'exercice 2008 peut être analysé à deux niveaux à savoir :

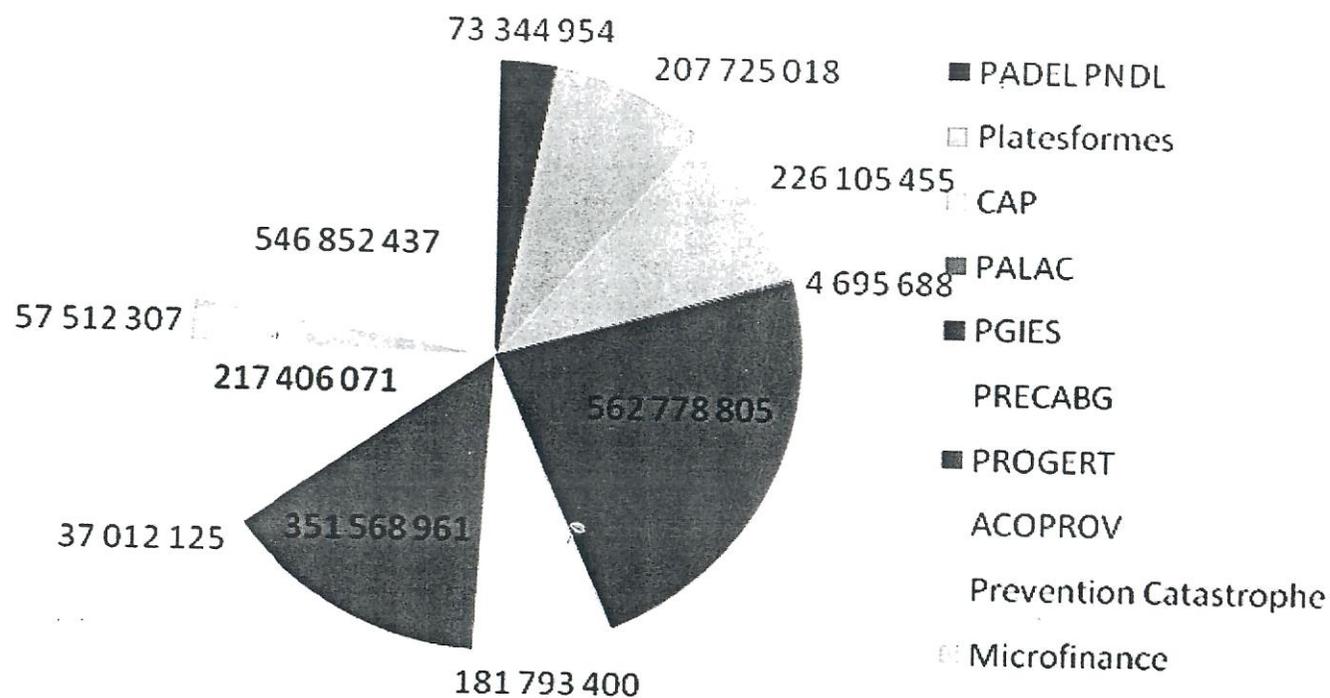
Les avances reçues par les projets et programmes ;
Et les dépenses encourues.

pour les Projets/ Programmes ayant plusieurs bailleurs, nous avons calculé des taux moyens d'exécution.

Avances

La partition des avances reçues par les projets et programmes se présente comme suit à travers le graphique ci-après :

REPARTITION DES AVANCES RECUES PAR PROJET



mentaires :

obilisation des ressources programmées est le point de départ de l'exécution des activités prévues dans le PTA des Projets. Les insuffisances es à ce niveau portent sur :

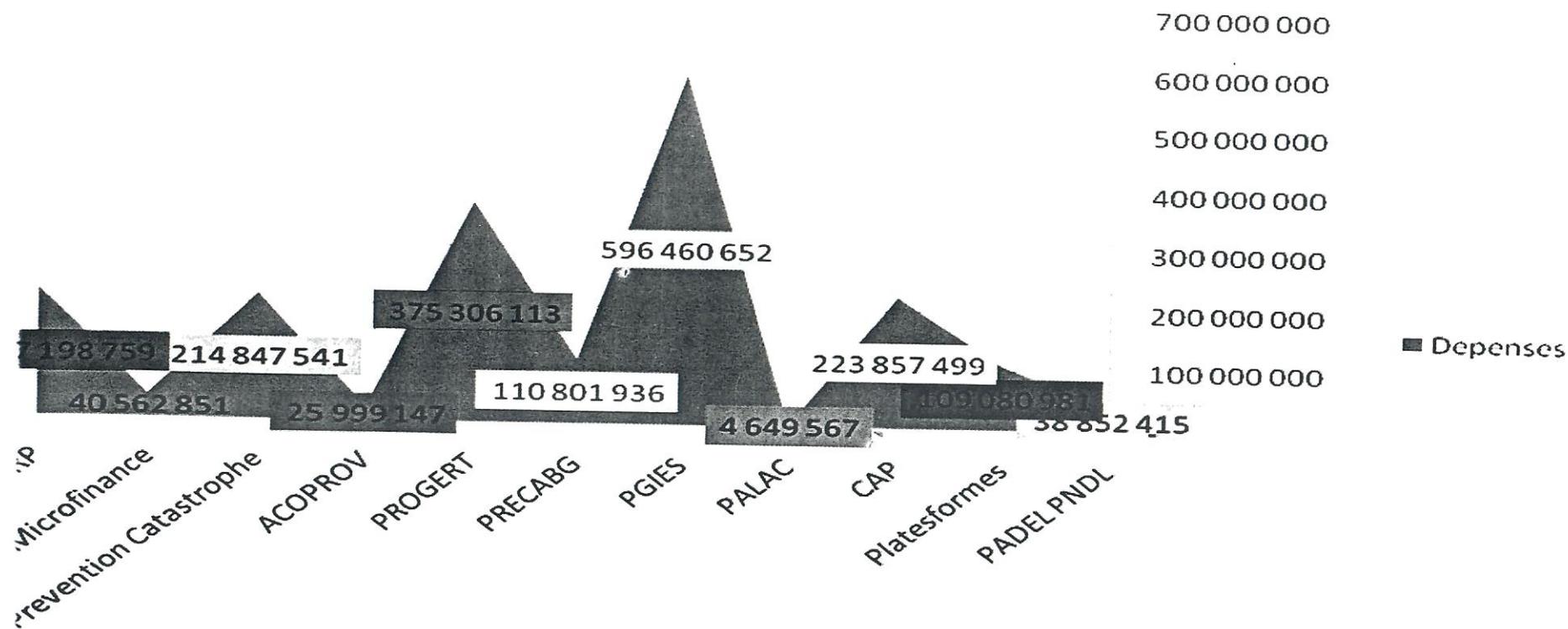
retards dans la mobilisation des fonds,
absence de mobilisation des budgets prévus,
difficultés dans le démarrage des nouveaux projets.

En outre, les initiatives prises par la CAP en termes de réduction des délais de traitement des demandes de fonds doivent être encouragées malgré que beaucoup d'efforts restent encore à faire.

Dépenses

Les dépenses effectuées par les projets se présentent comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES PAR PROJET



entaires :

Les dépenses cumulées effectuées par les projets audités s'élèvent à F CFA 1 957 617 461 pour l'exercice 2008. Compte tenu de son envergure avec ULP (unités locales de projet) le PGIES a effectué le volume de dépenses le plus important en valeur absolue pour un montant de F CFA

460 652 et un taux d'exécution budgétaire de 67%. Le PALAC a connu le niveau de décaissement le plus faible lié à la mise en place et la tenue de du comité de pilotage.

Les dépenses exécutées par le projet répondent à des procédures spécifiques et sont renseignées dans les formulaires requis par le PNUD que sont :

Les FACE (rapports financiers trimestriels)

Les Form C, D et E (Etat d'inventaire des biens durables, Situation de Trésorerie et des Dépenses).

Il est aussi noté que l'organisation comptable des projets présente globalement les insuffisances ci-après :

Faiblesses dans la tenue d'une comptabilité générale SYSCOHADA,

Exploitation insuffisante des possibilités offertes par le logiciel comptable intégré (TOMPRO) pour générer les états financiers SYSCOHADA et les formulaires exigés par le PNUD.

En conséquence, nous présentons ci-après le tableau récapitulatif des problèmes soulevés par l'audit des projets/programmes, sous exécution nationale, financés par le PNUD – exercice 2008.

II- OBSERVATIONS COMMUNES AUX PROJETS/PROGRAMMES

N°	CONCLUSIONS DE L'AUDIT	PAR	NIVEAUX DE RISQUE	RECOMMANDATIONS
----	------------------------	-----	-------------------	-----------------

1.	Conformité		
1.1	<p>Absence de manuel de procédures administratives comptables et financières spécifique validé pour certains projets et programmes</p> <p>Les projets ne disposent pas d'un manuel de procédures validé.</p>	Faible	La CAP doit superviser la mise en place et la validation de manuel de procédures opérationnelles pour les projets et programmes.
2.	Ressources		
2.1	<p>Retards dans la mobilisation des fonds</p> <p>Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds</p>	Faible	Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmés.
2.2	<p>Absence de mobilisation des fonds de contrepartie</p> <p>Certains projets et programmes ont des difficultés pour mobiliser les fonds de contrepartie du gouvernement</p>	Faible	Les autorités compétentes de l'Etat doivent aider les projets et programmes afin qu'ils puissent mobiliser les ressources qui leur sont allouées dans le BCI.
2.3	<p>Insuffisances dans la tenue de la comptabilité des matières</p> <p>Comptabilité des matières</p> <p>Insuffisance dans la tenue de la</p>	Faible	Les projets doivent tenir correctement les registres prévus par la comptabilité des matières.

~~comptabilité des matières~~

Les registres imposés par la réglementation sur la comptabilité des matières ne sont pas toujours tenus.

2.4

Faiblesses du système de suivi budgétaire et suivi évaluation.

Faible

Le système de suivi budgétaire par composante, activité et ligne budgétaire ainsi que le système de suivi évaluation doit être amélioré.

Ce système doit permettre :

- de suivre en temps réel les fonds budgétisés et disponibles pour chaque composante, activité et ligne budgétaire,
- de mieux mesurer l'efficacité et l'efficacite de l'utilisation des fonds en rapport aux résultats obtenus à travers les niveaux des indicateurs objectivement vérifiables (IOV),
- une comparaison entre les coûts unitaires prévus et ceux réalisés par unité d'IOV afin d'apporter les correctifs idoines,
- de mieux mesurer l'impact des résultats des projets/programmes sur les bénéficiaires.

Les projets doivent mettre en place un système de suivi budgétaire et de suivi évaluation approprié. La CAP doit organiser des ateliers de renforcement de capacités en suivi budgétaire et suivi évaluation.

3.
3.1

Directives
Enregistrement des transactions

Faible

Le SYSCOHADA obligation légale permet au projet de

	Les projets/programmes ne tiennent pas une comptabilité générale selon le SYSCOHADA.		disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tout financement confondu. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale.
4.1	Encadrement Certains projets et programmes issus d'anciens projets ne disposent pas d'actes de dévolution du matériel des projets antérieurs	Faible	Les nouveaux projets et programmes issus de projets antérieurs doivent diligenter l'obtention des actes de dévolution du matériel à leur disposition

III- OBSERVATIONS SPECIFIQUES AUX PROJETS/PROGRAMME
PROJET N° 00062132 : PROJET D'APPUI DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL - PADEL / PNDL

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N°	Conclusions de l'audit par catégorie	Niveaux de risque	Recommandations
1.	CONFORMITE	Faible	
1.	<p>Absence de manuel de procédures</p> <p>Le projet ne dispose d'un manuel de procédures spécifique et est obligé de se référer à des dispositions du DAP qui ne sont pas toujours adaptées.</p>	Faible	Il faudra, dans le sens des mesures déjà prises par le Projet, diligenter l'élaboration d'un manuel de procédures spécifique au Projet qui pourra prendre en compte entre autres, la structuration de son personnel, les acteurs de sa mise en œuvre, la nature des produits qui sont attendus de ses activités.
2	Encadrement	Faible	
2.1	<p>Faiblesse dans la planification.</p> <p>Absence de plan d'opérations précis avec des indicateurs clairs et facilement identifiables.</p>	Faible	La coordination du projet doit veiller à la définition d'un plan d'opération clair et précis permettant une meilleure évaluation des résultats du projet.
2.2	Absence de tenue régulière de comptabilité générale (SYSCOHADA)	Faible	Le SYSCOHADA obligation légale permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tout financement confondu. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale
3	Ressources		

3.1	Difficultés dans la mobilisation du fonds de contrepartie de l'Etat. Le projet n'a pas pu mobiliser l'intégralité des fonds de la contrepartie sénégalaise au cours de l'année 2008		Il faut que le Projet prenne toutes les mesures administratives idoines pour que les fonds de contrepartie soient mobilisés dans les délais en 2009.
3.2	- Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi	Faible	Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés. <ul style="list-style-type: none"> * En caisse : PV de caisse contresigné ; * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ; * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ; * Etat des engagements du projet au 31/12/ ; * Etat d'exécution du plan de passation de marche avec échéanciers des opérations en cours
4	<u>DIRECTIVES</u>		
4.1	Difficultés dans la mobilisation du fonds de contrepartie de l'Etat. Le projet n'a pas pu mobiliser l'intégralité des fonds de la contrepartie sénégalaise au cours de l'année 2008		Il faut que le Projet prenne toutes les mesures administratives idoines pour que les fonds de contrepartie soient mobilisés dans les délais en 2009.
4.2	- Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi	Moyen	Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés. <ul style="list-style-type: none"> * En caisse : PV de caisse contresigné ; * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ; * Banque : situation de trésorerie réconciliée et

relevés bancaires ;

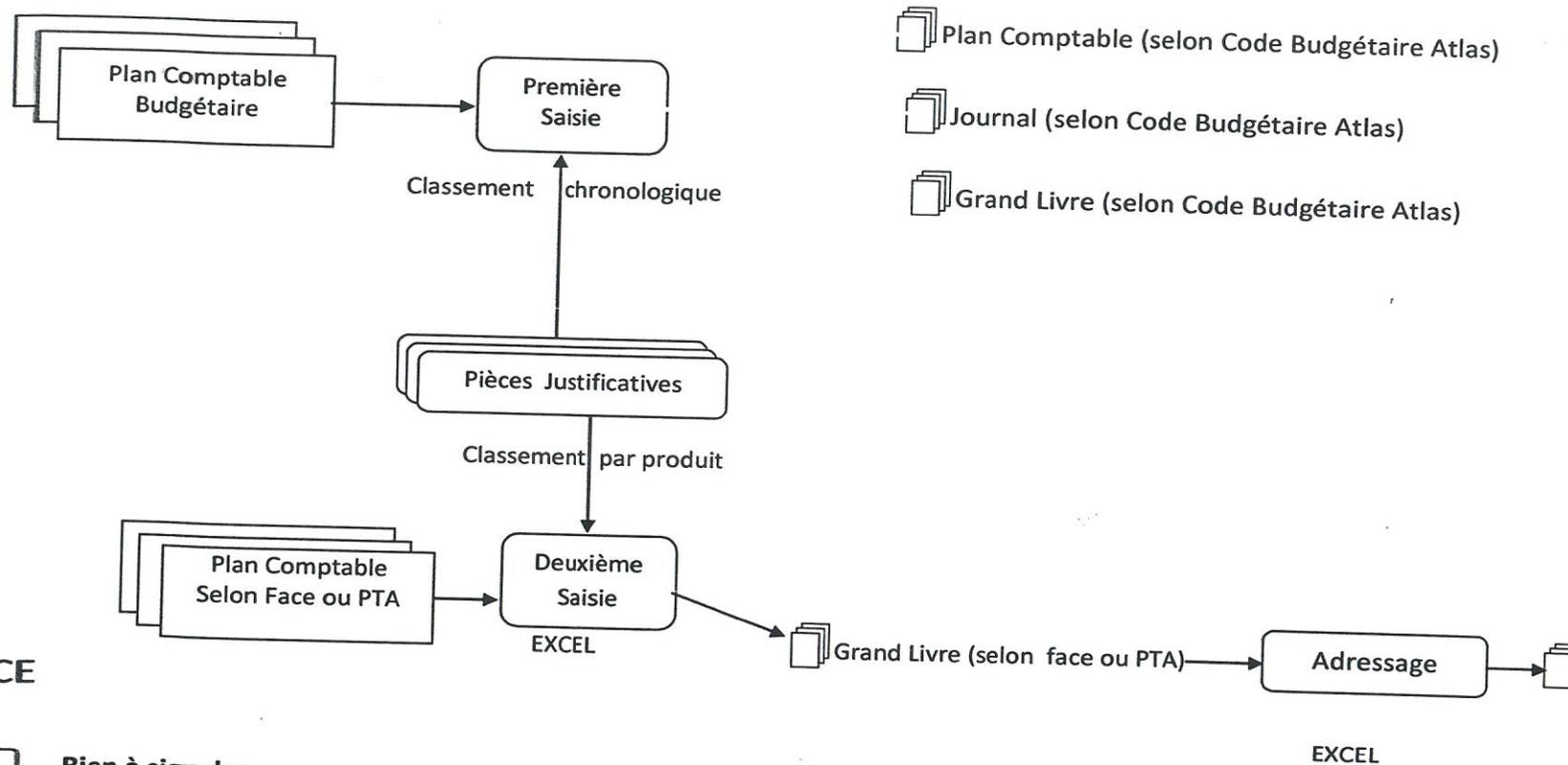
- * Etat des engagements du projet au 31/12/ ;
- * Etat d'exécution du plan de passation de marche avec échéanciers des opérations en cours

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

Présentation du « process » du Système d'information comptable

l'analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

DEL / PNDL



CE

- Rien à signaler
- Pas bon
- A revoir

AUDIT DU PROJET N°00062658
PROGRAMME NATIONAL « PLATES-FORMES MULTIFONCTIONNELLES POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(PN/PTFM) »

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N°	Conclusions de l'audit par catégorie	Niveaux de risque	Recommandations
1.	Ressources	Faible	
1.1	<p>Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation d'un logiciel de comptabilité en 2008 • Double saisie sur Excel pour les données spécifiques aux FACE (montants autorisés, colonne réservée à la codification Atlas) • Absence de document décrivant l'organisation comptable; 	Faible	<p>- Concevoir et proposer un ou des systèmes d'information de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des logiciels de gestion répondant aux normes (ex : Tompro). • Former in situ les responsables financiers (en cas de besoin). <p>Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Les enregistrements comptables des faces ne font pas l'objet d'un détail des opérations [montant, références de pièces justificatives, dates comptable, de saisie et d'opération). 		L'identification de chacun de ces enregistrements précisant l'indication de son origine et de son imputation ; le contenu de l'opération à laquelle il se rapporte ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie ; (chaîne de production des faces). Eviter d'utiliser les logiciels qui ne répondent pas aux critères.
	<p>Retards dans la mobilisation des fonds</p> <p>Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds</p>	Faible	Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmés
1.2	Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi	Faible	<p>Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * En caisse : PV de caisse contresigné ; * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ; * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ; * Etat des engagements du projet au 31/12/ ; <p>Etat d'exécution du plan de passation de marché. Echéancier des marches en cours non dénoué</p>
1.3	<p>Les caractéristiques d'Excel (logiciel utilise) ne sont pas conformes aux normes généralement admises.</p> <ul style="list-style-type: none"> Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie) Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture) Durabilité des données [toute 	Faible	L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdisent toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.

	modification postérieure des données est repérable et identifiable].		- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;
1.4	Le programme ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules au 31/12	Faible	Diligenter au 31/12 pour faire le plein des réservoirs des véhicules. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice.
1.5	Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)		Le Syscohada obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous les financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale (ANSD)
1.6	Absence d'actes de dévolution du matériel des projets antérieurs (Plates-formes dans sa phase pilote)		Diligenter l'obtention des actes de dévolution (conséquemment mettre à jour l'état du matériel)
1.7	Absence de matérialisation de la réconciliation trimestrielle entre FACE et CDR (toutefois le projet a pu nous communiquer le taux de dollars utilisé par le PNUD Insuffisance dans la tenue de la comptabilité matières		La réconciliation doit faire l'objet d'une matérialisation en bonne et due forme au même titre que les rapprochements bancaires. A transmettre à la CAP.

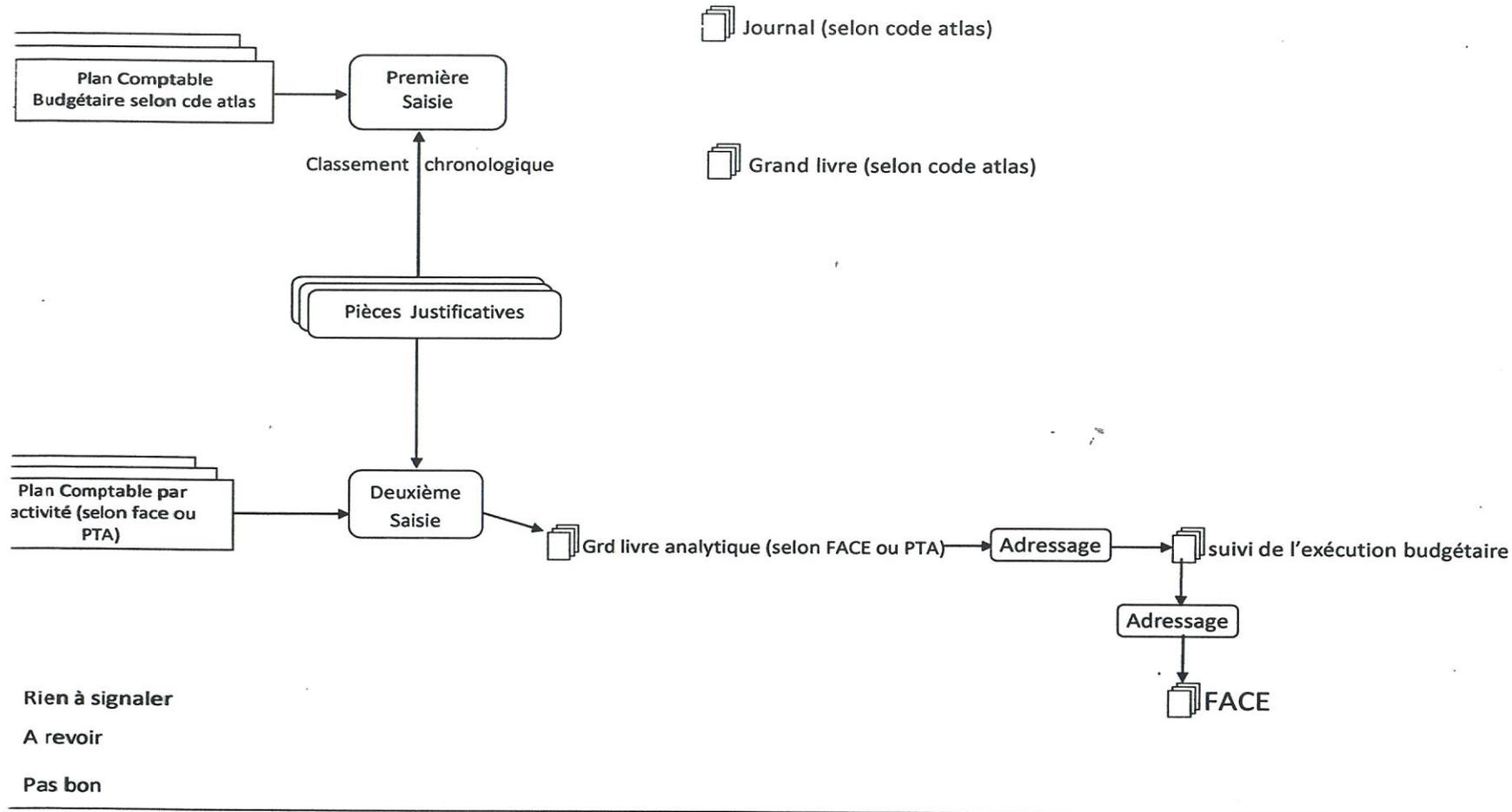
<p>Absence de liste des biens non durables</p> <p>Absence de classement spécifique aux matières.</p> <p>Absence de journal des matières</p> <p>Absence de Grand-Livre des matières (Q /PU/MT)</p> <p>Absence de carnet de bord du véhicule</p> <p>Les actifs ne sont pas numérotés (à l'exception de ceux trouvés sur les lieux lors du démarrage du programme)</p> <p>Absence d'étiquetage du numéro sur le matériel(à l'exception de ceux trouvés sur place lors du démarrage du programme)</p> <p>Les fiches de détention individuelle contradictoires ne sont pas remises aux détenteurs</p> <p>Absence de classement permanent des immobilisations.</p> <p>Absence de journal des immobilisations</p>		<p>Constituer une liste des biens non durables</p> <p>Effectuer un classement spécifique aux matières</p> <p>Tenir un journal des matières</p> <p>Disposer d'un Grand-livre des matières</p> <p>Tenir un carnet de bord pour les véhicules</p> <p>Procéder à la numérotation de tout le matériel</p> <p>Diligenter l'étiquetage sur le matériel</p> <p>Remettre une fiche de détention individuelle aux personnes concernées</p> <p>Effectuer un classement permanent des immobilisations</p> <p>Tenir un journal des immobilisations</p>
<p>Le programme règle la TVA, contrairement a ce</p>		<p>Entreprendre les démarches auprès des services</p>

	qui figure sur le DAP	compétents pour obtenir l'exonération.
1.10	Absence de planning de congé	Instituer un planning des congés
1.11	Absence de fiche d'évaluation du personnel	Constituer une fiche d'évaluation du personnel

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

Présentation du « process » du Système d'information comptable
L'analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

REFORME



**AUDIT DU PROJET N°00054515
PROJET DE GESTION DES ECOSYSTEMES DANS QUATRE PAYSAGES REPRESENTATIFS -PGIES**

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

Conclusions de l'audit par catégorie	Niveaux de risque	Recommandations
Conformité	Faible	
Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)	Faible	Le Syscohada obligation légale permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tout financement confondu. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale
Mise en disposition des ressources Les demandes sont déposées avec retard par rapport aux délais fixés (le 10 du mois suivant la clôture de chaque trimestre)	Faible	Le RAF doit veiller à déposer les demandes d'avances de fonds dans les délais prescrits.
1 Faiblesses notées dans la tenue de la comptabilité des matières : 2 Absence de grand livre et de journal des matières 3 Absence de facture de certains matériels dans le classement des biens durable.	Faible	Le comptable des matières doit assurer un suivi correct des matières par : -la tenue des documents prescrits (grand livre, journal etc.) -Le classement des factures des biens durable doit se faire

<p>4 Absence de commission au moment de l'inventaire du matériel</p> <p>5 Absence d'immatriculation des biens durable à l'encre indélébile</p> <p>6 Absence de valorisation de certains biens durable en FCFA</p> <p>7 Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules</p>		<p>- La convocation de la commission instituée a cet effet au moment de chaque inventaire et réception des matières,</p> <p>-Le marquage du numéro de chaque matière à l'encre indélébile</p> <p>- le RAF doit faire veiller à la valorisation de chaque bien durable en F CFA</p> <p>-Faire le plein des réservoirs des véhicules au 31/12. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice</p>
<p>Encadrement</p> <p>Le programme, compte tenu de sa dimension, doit disposer d'un AAF en plus du RAF</p>	<p>Faible</p>	<p>Le programme doit recruter un AAF</p>
<p>Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'utilisation du logiciel Tompro en 2008 - Saisie complémentaire sur Excel pour les données spécifiques aux FACE (montants autorisés, colonne réservée à la codification Atlas) 		<ul style="list-style-type: none"> - paramétrer le logiciel Tompro et former in situ le responsable financier

- Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :

- Absence de document décrivant l'organisation comptable;

- Les enregistrements comptables des faces ne font pas l'objet d'un détail des opérations [montant, références de pièces justificatives, dates comptable, de saisie et d'opération).

4- Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi

5- Les caractéristiques de la totalité des logiciels ne sont pas conformes aux normes

Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables. L'identification de chacun de ces enregistrements précisant l'indication de son origine et de son imputation ; le contenu de l'opération à laquelle il se rapporte ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie ; (chaîne de production des faces). Eviter d'utiliser les logiciels qui ne répondent pas aux critères.

Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés.

- * En caisse : PV de caisse contresigné ;
- * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ;
- * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ;
- * Etat des engagements du projet au 31/12/ ;
- * Etat d'exécution du plan de passation de marche avec échéanciers des opérations en cours

L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdisent toute suppression, addition ou modification ultérieure

généralement admises.

- ✓ Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie)
- ✓ Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture)
- ✓ Durabilité des données [toute modification postérieure des données est repérable,
- ✓ identifiable].

d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.

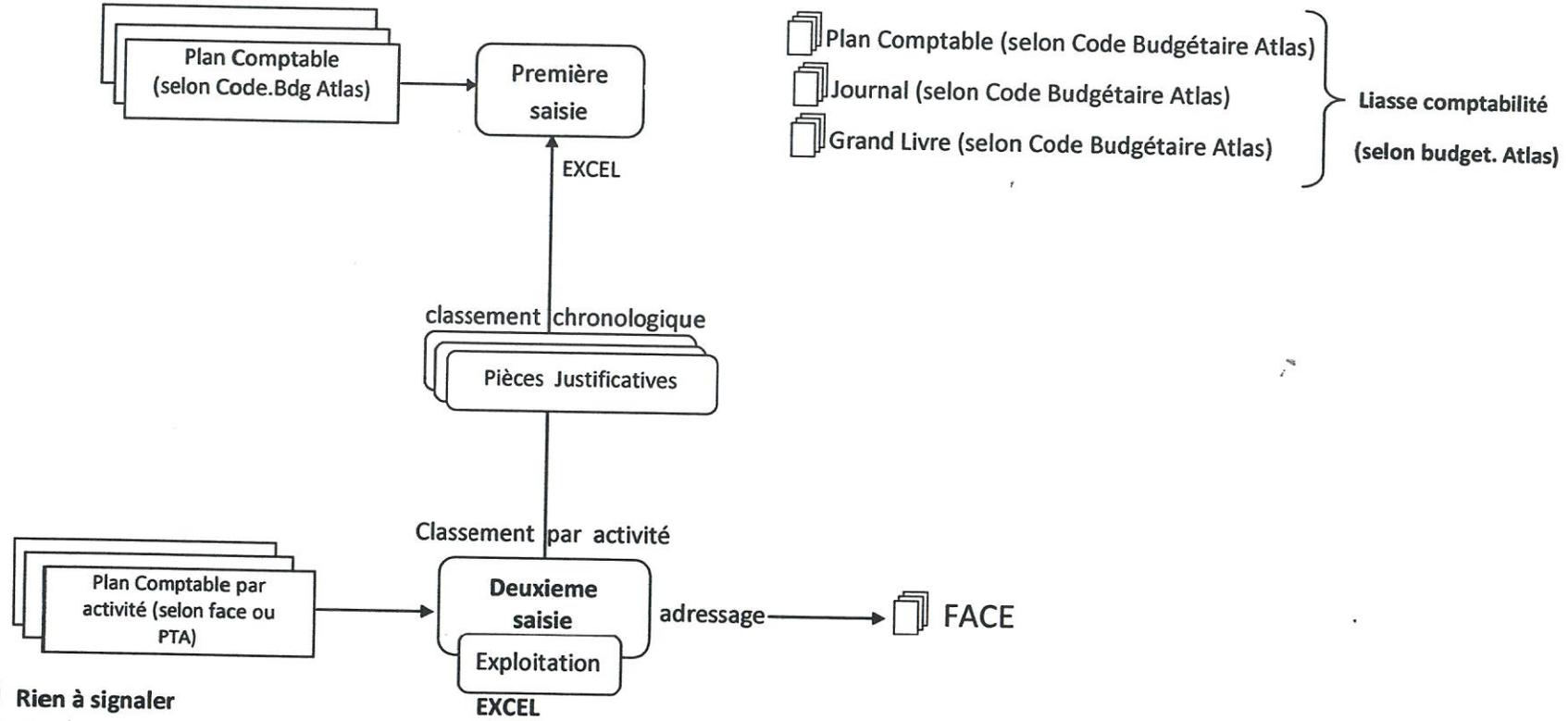
- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

Présentation du « process » du système d'information comptable

L'analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

PGIES



- Rien à signaler
- Pas bon
- A revoir

AUDIT DU PROJET N° SEN/02/007/SEN10-00057811
PROJET D'ASSISTANCE A LA LUTTE ANTI MINE EN CASAMANCE - PALAC

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N°	Conclusions de l'audit par catégorie	Niveaux de risque	Recommandations
1.	Conformité		
1.1	<p>Absence de reversement des retenues fiscales et sociales sur les salaires du personnel Le projet effectue des retenues fiscales et sociales au titre de L'IR, de la TRIMF, de l'IPRES et du FNR sur les salaires du personnel du projet mais n'a pas pu les reverser aux institutions.</p>	Faible	<p>Le projet doit procéder au reversement de toutes les retenues opérées sur les salaires du personnel.</p>
1.2	<p>Absence de comptabilité générale SYSCOA pour le compte bancaire de l'avance sur fonds PNUD</p>	Faible	<p>Le projet doit tenir une comptabilité générale SYSCOA en utilisant le logiciel TOMPRO qui est déjà acquis.</p>
1.3	<p>Comptabilité des matières</p> <p>Absence de suivi des consommations de carburant</p> <p>Le projet ne tient pas à jour la fiche de suivi des consommations de carburant.</p> <p>Absence de marquage du numéro des biens durables</p>	Faible	<p>Le comptable des matières doit procéder à la tenue à jour de la fiche de suivi du carburant et renseigner le kilométrage dans le carnet de bord à chaque nouvelle dotation.</p> <p>Le comptable des matières doit procéder au marquage du numéro sur chaque bien durable avec de l'encre indélébile</p>

1.4	<p>Régularisation partielle de la situation du personnel fonctionnaire mis à la disposition du projet.</p> <p>La situation d'un seul membre du personnel fonctionnaire reste à régulariser</p>	Faible	Assurer le suivi du dossier de monsieur Ibrahima FAYE auprès du ministère de la fonction publique
2	Encadrement		
2.1	<p>Absence de suivi budgétaire par composante</p> <p>Le projet n'a pas un système de suivi budgétaire par composante.</p>	Faible	<p>Le projet doit mettre en place un système de suivi budgétaire par activités en conformité avec le plan de travail annuel et le budget annuel approuvés par les organes et le PNUD.</p> <p>Ce système doit permettre un suivi en temps réel des fonds disponibles pour chaque activité et non uniquement par ligne budgétaire. Ainsi, il permet de mieux mesurer l'efficacité et l'efficacités de l'utilisation des fonds en rapport aux résultats obtenus à travers les niveaux des indicateurs objectivement vérifiables (IOV).</p> <p>La mise en application du logiciel TOMPRO devrait permettre ce suivi</p>
3	Ressources		
	<p>Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules</p> <p>1. Absence d'utilisation du logiciel Tompro en</p>	Faible	<p>-Faire le plein des réservoirs des véhicules au 31/12. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice.</p>

<p>2008</p> <p>2. Double saisie sur excel pour les données spécifiques aux FACE (montants autorisés, colonne réservée à la codification Atlas)</p> <p>3. Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de document décrivant l'organisation comptable; - Les enregistrements comptables des faces ne font pas l'objet d'un détail des opérations [montant, références de pièces justificatives, dates comptable, de saisie et d'opération). 		<ul style="list-style-type: none"> - paramétrer le logiciel Tompro et former in situ le responsable financier et le comptable <p>Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables. L'identification de chacun de ces enregistrements précisant l'indication de son origine et de son imputation ; le contenu de l'opération à laquelle il se rapporte ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie ; (chaîne de production des faces). Eviter d'utiliser les logiciels qui ne répondent pas aux critères.</p>
<p>3.1</p> <p>Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi</p>		<p>Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * En caisse : PV de caisse contresigné ; * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ; * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ; * Etat des engagements du projet au 31/12/ ; * Etat d'exécution du plan de passation de marché. Echancier des marches en cours non dénoué.
<p>3.2</p> <p>3- Les caractéristiques de la totalité des logiciels ne sont pas conformes aux normes généralement admises.</p>		<p>L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdisent toute suppression, addition ou modification ultérieure</p>

- Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie)
- Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture)
- Durabilité des données [toute modification postérieure des données est repérable et identifiable].

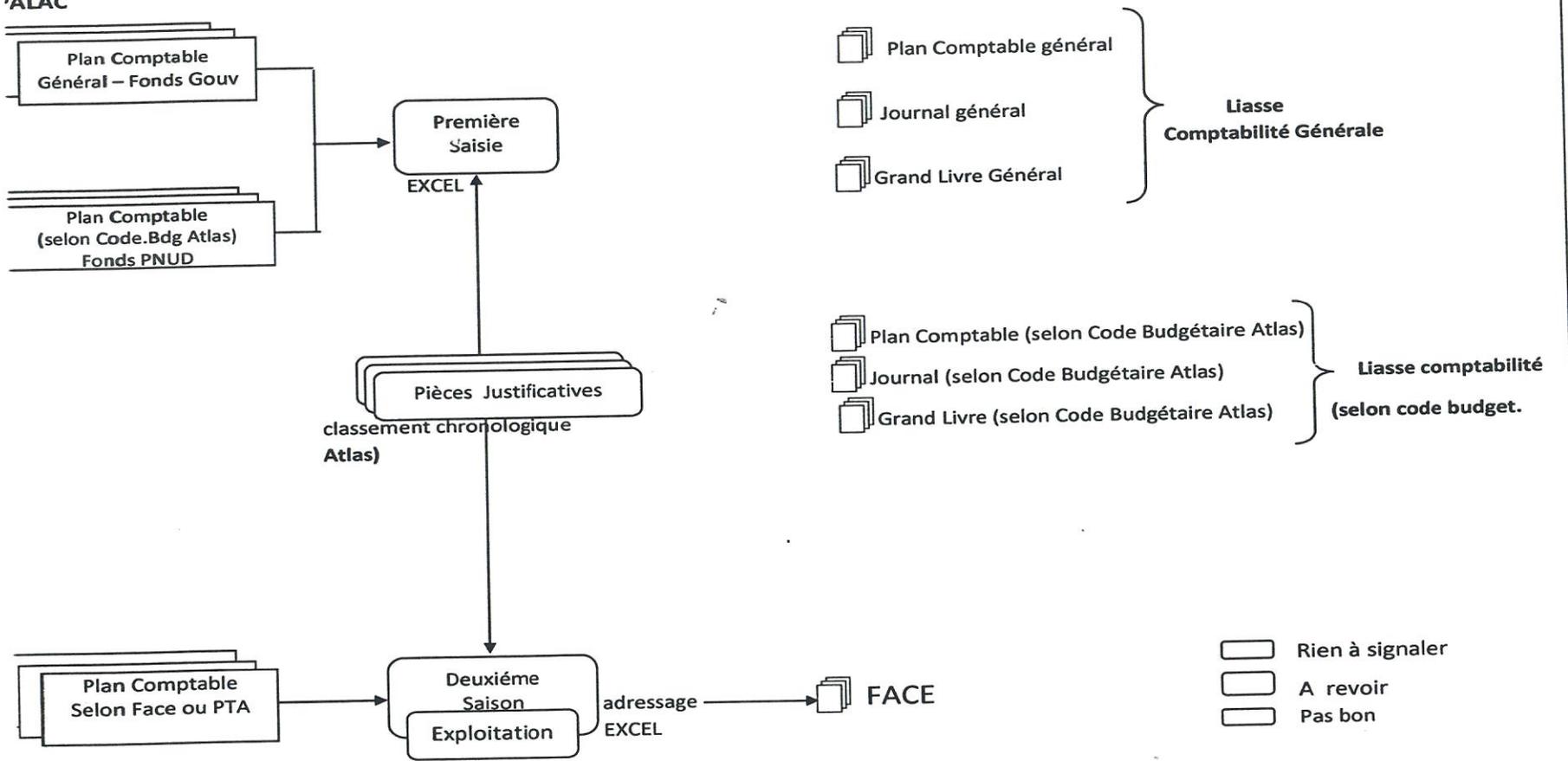
d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.

- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;

• SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

Présentation du « process » du système d'information comptable
L'analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

ALAC



AUDIT DU PROJET N°00060418 / 00059760
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE BONNE GOUVERNANCE PRECABG

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N°	Catégories	FAIBLESSES	Niveau de risque	Recommandations
1	Ressources	<p>1. Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation d'un logiciel comptable en 2008 • Double saisie sur Excel pour les données spécifiques aux FACE (montants autorisés, colonne réservée à la codification Atlas) 	Faible	<p>- Concevoir et proposer un ou des systèmes d'information de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des logiciels de gestion répondant aux normes (ex : Tompro). • Former in situ le responsable financier (en cas de besoin).

<ul style="list-style-type: none"> • Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables. <p>Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmés</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdit toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrement; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable 	<p>Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de document décrivant l'organisation comptable; <p>Retards dans la mobilisation des fonds</p> <p>Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds</p> <p>2- Les caractéristiques de la totalité des logiciels ne sont pas conformes aux normes généralement admises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie) • Système de clôture informatique (impossibilité de modifier) 	
---	---------------	---	--

compléter les documents après clôture)

- Durabilité des données [toute modification postérieure des données est repérable et identifiable].

3- Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)

Faible

4- Absence d'actes de dévolution du matériel des projets antérieurs (PNBG)

Faible

correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.

- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;

Le Syscohada obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous les financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale (ANSD)

Diligenter l'obtention des actes de dévolution (conséquemment mettre à jour l'état du matériel)

5- Absence de matérialisation de la réconciliation trimestrielle entre FACE et CDR (toutefois le projet a pu nous communiquer le taux de dollars utilisé par le PNUD

Faible

La réconciliation doit faire l'objet d'une matérialisation en bonne et due forme au même titre que les rapprochements bancaires. A transmettre à la CAP.

6-Rapprochement bancaire fonds GTTF non signé

Faible

Faire signer tous les rapprochements bancaires par les personnes compétentes

7- Absence de liste des biens non durables

Faible

Constituer une liste des biens non durables

8- Absence de retenue opérée sur les salaires

Faible

Le responsable administratif et financier doit opérer les retenues fiscales sur les salaires du personnel et procéder au reversement de ces sommes au Trésor dans les limites des délais prévus par la législation fiscale

9-Absence d'inventaire des biens non durables au 31/12/08

Faible

Effectuer un inventaire des biens non durables au 31/12

<p>Utiliser des étiquettes à coller sur le matériel</p>	<p>Faible</p>	<p>10-Absence d'étiquetage du numéro sur le matériel</p>
<p>Constituer un classement permanent des immobilisations</p>	<p>Faible</p>	<p>11-Absence de classement permanent des immobilisations</p>
<p>Tenir un journal des immobilisations</p>	<p>Faible</p>	<p>12-Absence de journal des immobilisations</p>
<p>Préciser la nature de l'opération et le N° de facture fournisseurs.</p> <p>Faire signer les bordereaux par le coordonnateur.</p>		<p>13- Les libellés du journal ne sont pas explicites (N° de factures fournisseurs non mentionnés).</p> <p>14- Les bordereaux de décaissements du fonds TRAC ne portent pas la signature du coordonnateur.</p>

15- Absence de signature pour
les Form C, D et E

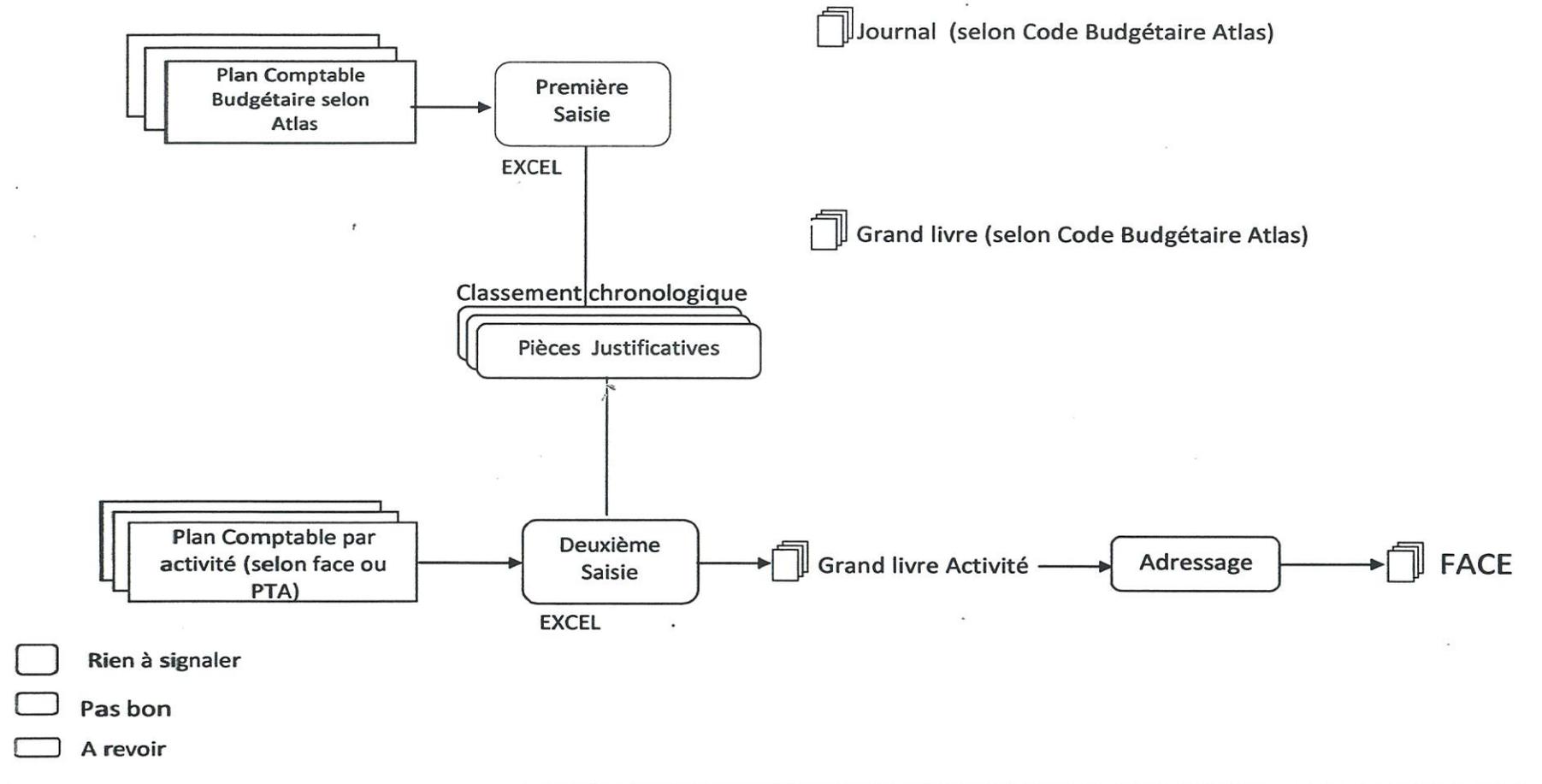
Faire signer les Form C, D et E par
les organes compétents.

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

entation du « process » du Système d'information comptable

analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

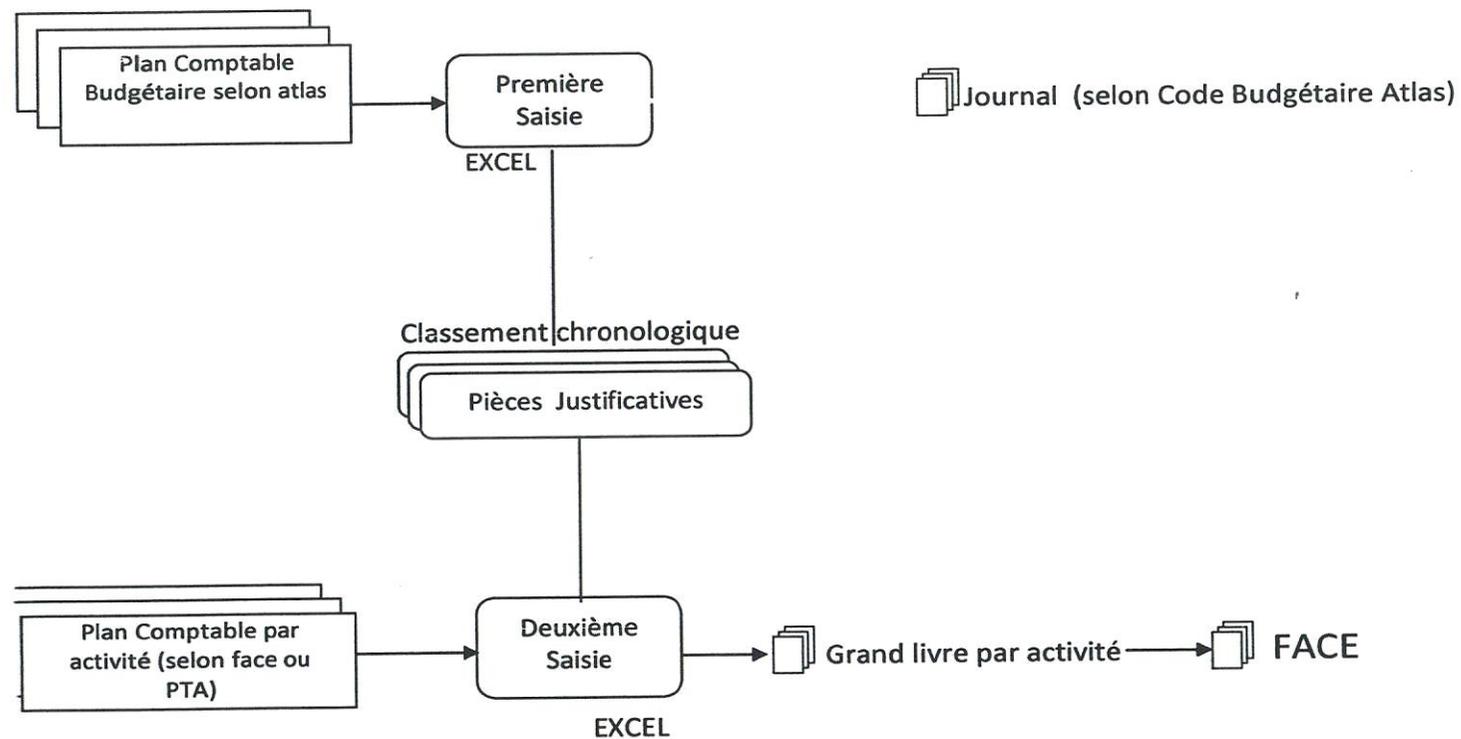
CABG Fonds TRAC



entation du « process » du Système d'information comptable

alyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

ABG Fonds GTTF



] Rien à signaler

] Pas bon

AUDIT DU PROJET N°00053205
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME DE PREVENTION ,DE REDUCTION DES RISQUES MAJEURS ET DE GESTION DES
NATURELLES AU SENEGAL DANS LE CONTEXTE DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N	Conclusion de l'audit par catégorie	Niveau de risque	Recommandations
1	<p>Conformité</p> <p>Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)</p>	Faible	Le Syscohada obligation légale permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tout financement confondu. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale
	<p>Insuffisances dans la tenue de la comptabilité des matières</p> <p>-Absence d'immatriculation des biens durable à l'encre indélébile</p> <p>- Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules</p>	Faible	<p>-Le marquage du numéro de chaque matière à l'encre indélébile</p> <p>-Faire le plein des réservoirs des véhicules au 31/12. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice</p>
2	<p>Ressources</p> <p>Les demandes sont déposées avec retard par rapport aux délais fixés (le 10 du mois suivant la clôture de chaque trimestre) par exemple la demande de l'avance du 2nde trimestre a été</p>	Faible	Le RAF doit veiller à déposer les demandes d'avances de fonds dans les délais prescrits.

envoyé le 02 mai

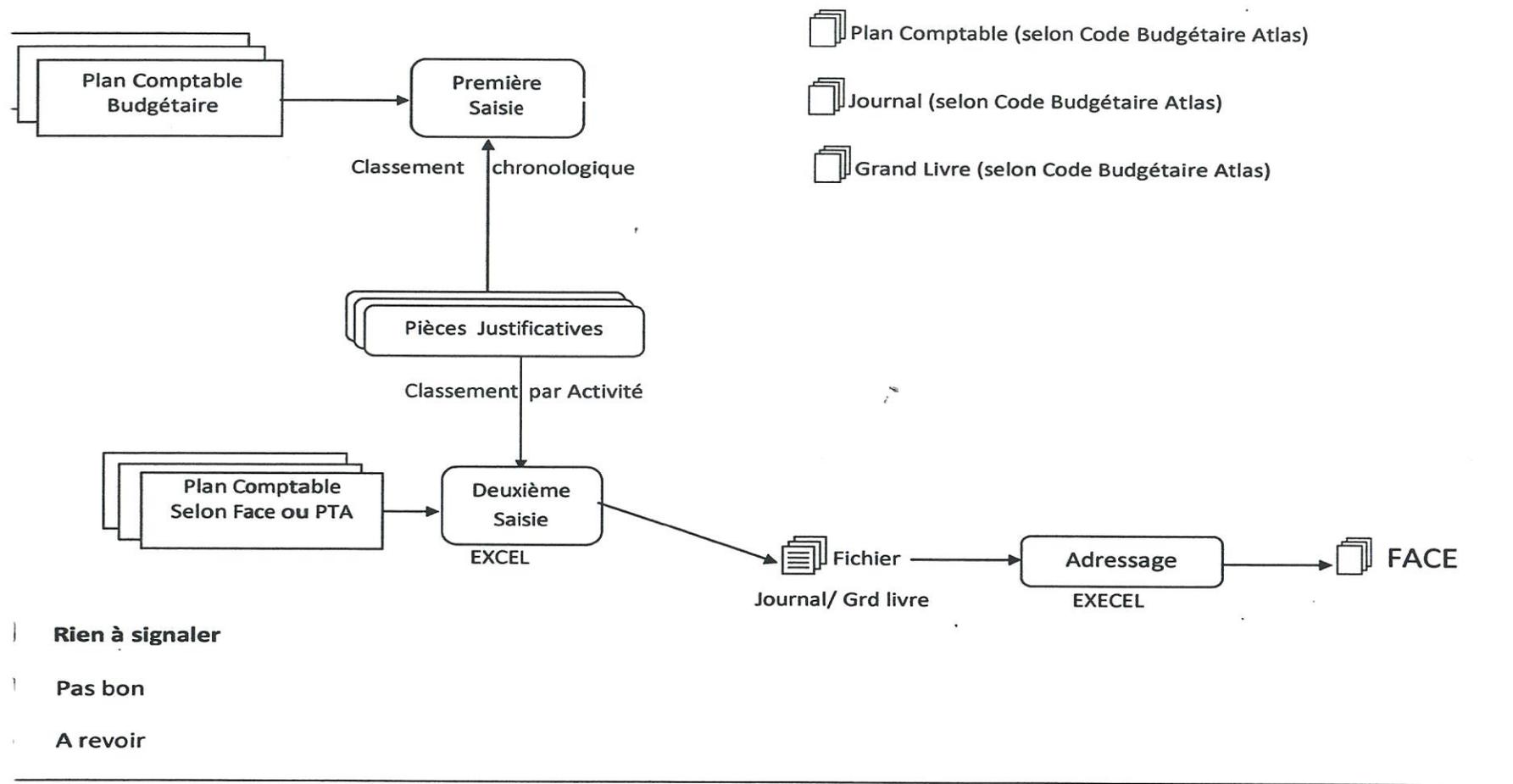
3 Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi	Faible	Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés. <ul style="list-style-type: none">* En caisse : PV de caisse contresigné ;* Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ;* Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ;* Etat des engagements du projet au 31/12/ ;* Etat d'exécution du plan de passation de marché avec échéanciers des opérations en cours
--	--------	---

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

Présentation du « process » du Système d'information comptable

L'analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

DEFINITION



Rien à signaler

Pas bon

A revoir

AUDIT DU PROJET N°00062658
PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (PRP)

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N	Conclusion de l'audit par catégorie	Niveau de risque	Recommandations
2	Ressources		
2.1	<p>Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation d'un logiciel comptable en 2008 • Absence de document décrivant l'organisation comptable; 	Faible	<p>- Concevoir et proposer un ou des systèmes d'information de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des logiciels de gestion répondant aux normes (ex : Tompro). • Former in situ le responsable financier (en cas de besoin). <p>Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables.</p>
	Retards dans la mobilisation des fonds		Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures

FAS
FAS

2

9. NON

Non

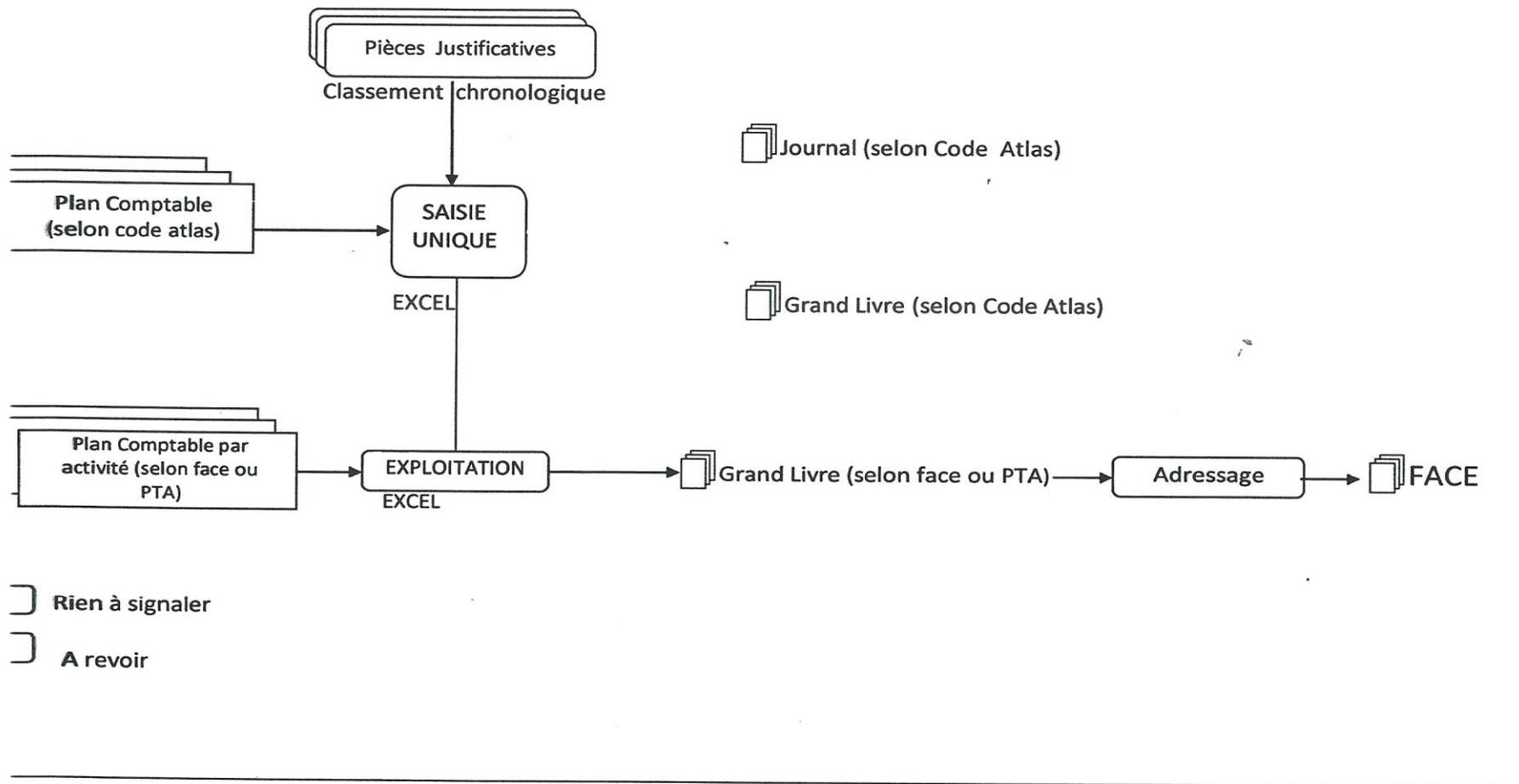
	Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds		de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmés
2.2	Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi	Faible	<p>Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * En caisse : PV de caisse contresigné ; * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ; * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ; * Etat des engagements du projet au 31/12/ ; * Etat d'exécution du plan de passation des marchés. Echéance des marchés en cours non dénoués
2.3	<p>3- Les caractéristiques d'Excel (logiciel utilisé) ne sont pas conformes aux normes généralement admises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie) ▪ Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture) ▪ Durabilité des données [toute modification postérieure des données est repérable et identifiable]. 	Faible	<p>L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdisent toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.</p>

			- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;
2.4	Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules au 31/12 Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)	Faible	Diligenter au 31/12 pour faire le plein des réservoirs des véhicules. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice. Le Syscohada, obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous les financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale (ANSD)
2.6	Absence d'actes de dévolution du matériel du projet antérieur (PAREP)	Faible	Diligenter l'obtention des actes de dévolution. Conséquemment mettre à jour l'état du matériel.
2.7	Absence de matérialisation de la réconciliation trimestrielle entre Faces et CDR (Toutefois le projet a pu nous communiquer les taux de dollars utilisés par PNUD)	Faible	La réconciliation doit faire l'objet d'une matérialisation en bonne et du forme au même titre que les rapprochements bancaires. A transmettre également à la CAP.
2.8	Absence de planning des congés (le personnel n'a pas encore fait six mois de service).	Faible	Etablir un planning des congés.
2.8	-Absence de fiche d'évaluation du personnel		Etablir une fiche d'évaluation du personnel

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

entation du « process » du Système d'information comptable

alyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :



AUDIT DU PROJET N°00054345
PROJET DE GESTION ET DE RESTAURATION DES TERRES DU BASSIN ARACHIDIER (PROGERT)

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N°	Catégories	FAIBLESSES	Niveau de risque	Recommandations
1	Ressources	<p>2. Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation d'un logiciel de comptabilité en 2008 • Absence de document décrivant l'organisation comptable; • Les enregistrements comptables ne font pas l'objet d'un détail des opérations [montant, références de pièces justificatives, dates comptable, de saisie et d'opération). 	Faible	<p>- Concevoir et proposer un ou des systèmes d'information de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des logiciels de gestion répondant aux normes (ex : Tompro). • Former in situ le responsable financier (en cas de besoin). • Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables. • L'identification de chacun de ces enregistrements précisant

l'indication de son origine et de son imputation ; le contenu de l'opération à laquelle il se rapporte ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie ; (chaîne de production des faces). Eviter d'utiliser les logiciels qui ne répondent pas aux critères.

Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmés.

- L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdit toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en

Faible

Faible

Retards dans la mobilisation des fonds
Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds

- 2-Les caractéristiques d'Excel (logiciel utilisé) ne sont pas conformes aux normes généralement admises.
- Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie)
- Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture)
- Durabilité des données [toute modification postérieure des données

est repérable et identifiable].

3 – Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules au 31/12

4- Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)

œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.

- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;
- Diligenter au 31/12 pour faire le plein des réservoirs des véhicules. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice.

Le Syscohada obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous les financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale

(ANSD)

5- Identification des immobilisations par étiquetage en cours au passage des auditeurs

6- Absence de séparation de compte bancaire par fonds pour l'exercice 2008.

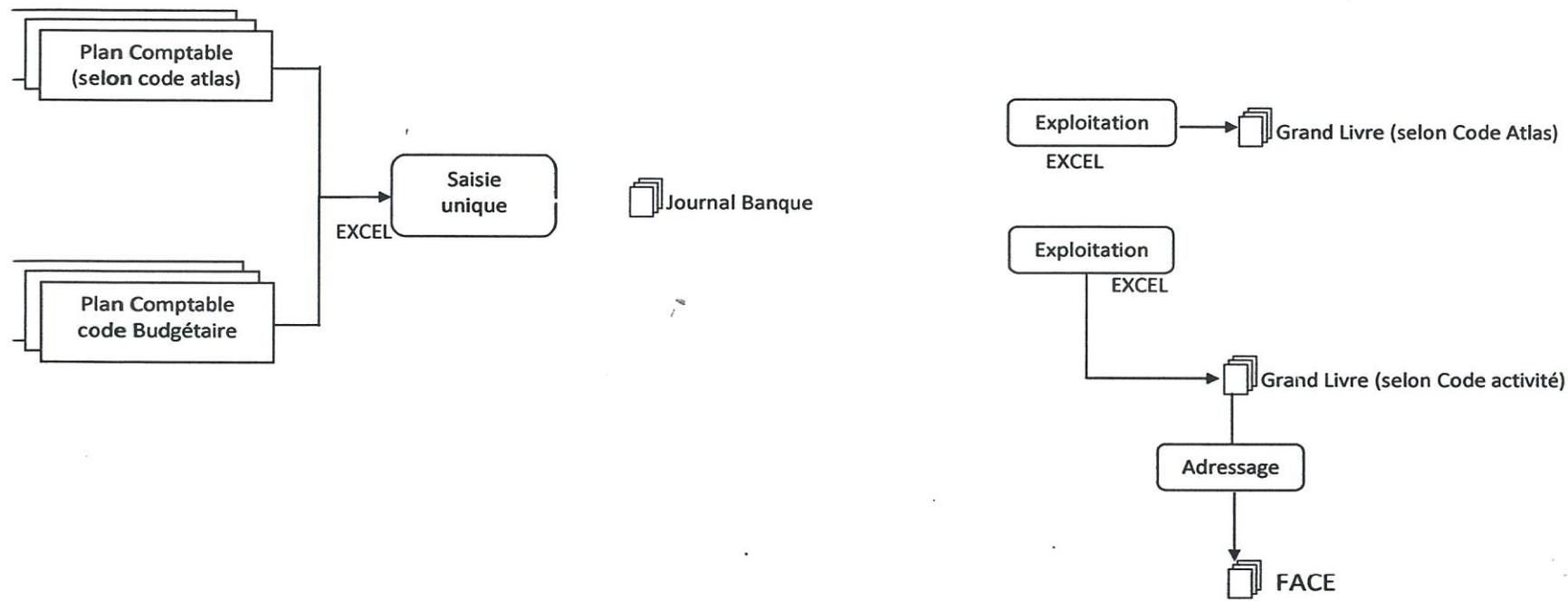
- Diligenter l'étiquetage sur le matériel
- Rendre effectif la séparation de compte bancaire pour chaque fonds.

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

Présentation du « process » du Système d'information comptable

L'analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

PROGERT



- Rien à signaler
- A revoir

AUDIT DU PROJET N°00056615
PROGRAMME D'APPUI A LA COORDINATION DU VOLONTARIAT ACOPROV

REVUE DU CONTRÔLE INTERNE

Conclusion de l'audit par catégorie	Niveau de risque	Recommandations
Ressources		
<p>3. Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation d'un logiciel comptable en 2008 • Absence de document décrivant l'organisation comptable; • Les enregistrements comptables des 	Faible	<p>- Concevoir et proposer un ou des systèmes d'information de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des logiciels de gestion répondant aux normes (ex : Tompro). • Former in situ le responsable financier (en cas de besoin). <p>Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptables.</p> <p>L'identification de chacun de ces enregistrements précisant l'indication de son origine et de son imputation ; le contenu de l'opération à laquelle il se rapporte ainsi que les références</p>

faces ne font pas l'objet d'un détail des opérations [montant, références de pièces justificatives, dates comptable, de saisie et d'opération].

Retards dans la mobilisation des fonds
Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds

Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi

Les caractéristiques d'Excel(logiciel utilisé) ne sont pas conformes aux normes généralement admises.
 ■ Irreversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie)
 ■ Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture)
 ■ Durabilité des données [toute modification postérieure des données est réparable et identifiable].

Faible

Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmes.

Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés.
 * En caisse : PV de caisse contresigné ;
 * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ;
 * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ;
 * Etat des engagements du projet au 31/12/ ;
 * Etat d'exécution du plan de passation de marché.
 Echéancier des marches en cours non dénoué.

L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdisent toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise

de la pièce justificative qui l'appuie ; (chaîne de production des faces). Eviter d'utiliser les logiciels qui ne répondent pas aux critères.

		<p>en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.</p> <p>- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;</p>
Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules	Faible	Diligenter au 31/12 pour faire le plein des réservoirs des véhicules. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice.
Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)	Faible	Le Syscohada obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous les financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale (ANSD)
Absence de matérialisation de la réconciliation trimestrielle entre FACE et CDR (toutefois le projet a pu nous communiquer le taux de dollars utilisé par le PNUD	Faible	La réconciliation doit faire l'objet d'une matérialisation en bonne et due forme au même titre que les rapprochements bancaires. A transmettre à la CAP.
Absence de comptable matières	Faible	Designier un comptable matières
Egalement, absence de comptabilité matières	Faible	Tenir une comptabilité matières

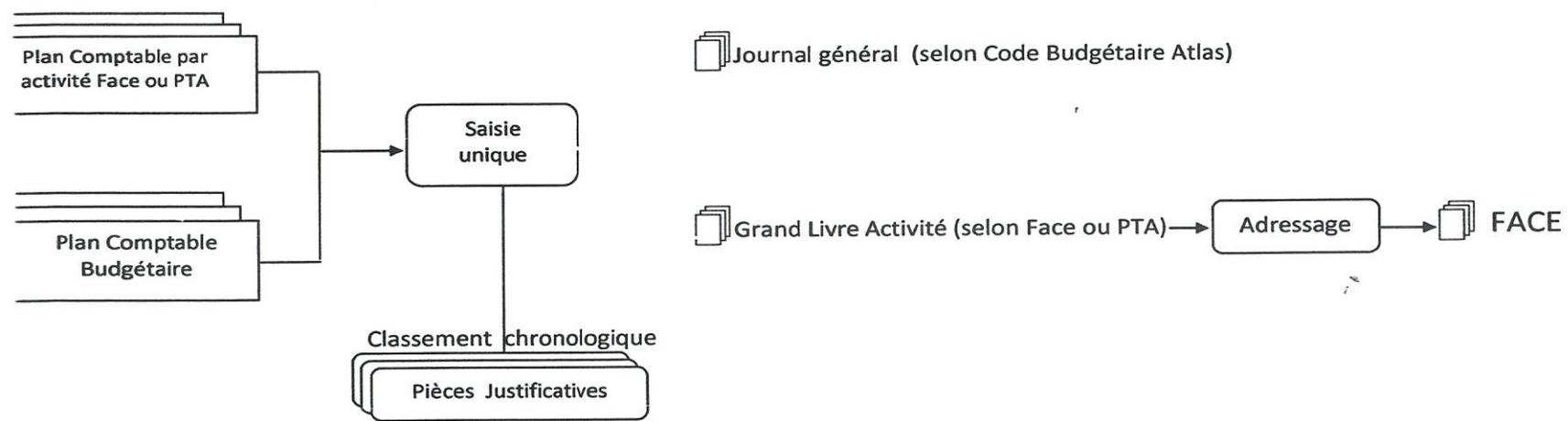
Les numéros sont écrits directement sur le matériel au lieu d'utiliser des étiquettes	Faible	Utiliser des étiquettes à coller sur l'actif
Absence de classement permanent des immobilisations	Faible	Procéder a un classement permanent des immobilisations
Absence de journal des immobilisations	Faible	Tenir un journal des immobilisations
Absence de fiche individuelle par immobilisation	Faible	Constituer une fiche individuelle par immobilisation
Absence de signature pour les formulaires C, D et E	Faible	Faire signer les formulaires par les personnes habilités
Les libellés du journal (numéros de facture fournisseurs et nature de l'opération, n°) ne sont pas explicites.	Faible	Préciser la nature de l'opération et les N° de factures fournisseurs.

SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

ation du « process » du Système d'information comptable

du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

IV



Rien à signaler

A revoir

AUDIT DU PROJET N°00051598
CELLULE D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES – CAP

EVUE DU CONTRÔLE INTERNE

N°	Catégories	Faiblesses	Niveau de risque	Recommandations
1	Conformité	<p>Faiblesses notées dans la tenue régulière de la comptabilité générale (Syscohada)</p> <p>Insuffisances toujours notées dans la tenue de la comptabilité des matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire individuel contradictoire des biens durables pas mis à jour avec copie dans le classement du comptable des matières ; - absence de marquage du numéro des biens durables à l'encre indélébile ; - absence de fiche de suivi des stocks de matières du second groupe (carburant PNUD,...) - absence de copies des factures 	<p>Faible</p> <p>Faible</p>	<p>Le Syscohada, obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale</p> <p>Le comptable des matières doit tenir à jour les documents de suivi des matières, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche d'inventaire individuel contradictoire, - la fiche de suivi des consommations de carburant. <p>Il doit aussi assurer le marquage des numéros de biens durables à l'encre indélébile et conserver une copie des factures dans son classement.</p>

<p>Former in situ les responsables financiers (RAF et AAF)</p>	<p>Faible</p>	<p>4. Le système ne permet pas de Saisie complémentaire pour les données spécifiques aux FACE (montants autorisés, colonne réservée à la codification Atlas)</p>	<p>Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules au 31/12</p> <p>dans le fichier des biens durables;</p>
<p>-Faire le plein des réservoirs des véhicules au 31/12. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice</p>	<p>Faible</p>	<p>4. Le système ne permet pas de Saisie complémentaire pour les données spécifiques aux FACE (montants autorisés, colonne réservée à la codification Atlas)</p>	<p>Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant pour la totalité des véhicules au 31/12</p>

<p>6. Un état des, engagements (valeurs, créances, dettes) existants n'est pas formellement établi.</p>	<p>Faible</p>	<p>Dresser systématiquement un état sur les engagements et le cas échéant un état d'exécution du plan de passation de marché.</p>
<p>5- Les caractéristiques de la totalité des logiciels ne sont pas conformes aux normes généralement admises.</p>	<p>Faible</p>	<p>L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable pour des traitements effectués interdit toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrements ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie) ▪ Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture) ▪ Durabilité des données [toute modification postérieure des données est repérable, ▪ ▪ identifiable]. 	<p>Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique (dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée ;

AUDIT DU PROJET N°00058534
PROJET D'APPUI A LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE MICROFINANCE (PA/PLS)

EVUE DU CONTRÔLE INTERNE

Conclusion de l'audit par catégorie	Niveau de risque	Recommandations
Ressources		
<p>Le système d'information n'a pas fait l'objet d'une conception. En conséquence les faiblesses suivantes sont notées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation d'un logiciel comptable en 2008 • Absence de document décrivant l'organisation comptable; • Les enregistrements comptables des faces ne font pas l'objet d'un détail des opérations [montant, références de pièces justificatives, dates comptable, de saisie 	<p>Faible</p>	<p>- Concevoir et proposer un ou des systèmes d'information de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des logiciels de gestion répondant aux normes (ex : Tompro). • Former in situ le responsable financier (en cas de besoin). <p>Justification des écritures des pièces datées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document décrivant les procédures et l'organisation comptable.</p> <p>L'identification de chacun de ces enregistrements précisant l'indication de son origine et de son imputation ; le contenu de l'opération à laquelle il se rapporte ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie ; (chaîne de production des faces). Eviter d'utiliser les logiciels qui ne répondent pas aux critères.</p>

	et d'opération).		
	<p>Retards dans la mobilisation des fonds</p> <p>Des retards ont été notés dans la mise en place des demandes d'avances de fonds</p>	Faible	Le PNUD et la CAP doivent diligenter les procédures de mise en place des avances des fonds afin de faciliter l'exécution des activités des projets dans les délais programmés
2	Un état des inventaires des valeurs, créances, dettes et engagements existants n'est pas exhaustivement établi	Faible	<p>Dresser systématiquement un état d'inventaire de la situation financière par des moyens appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * En caisse : PV de caisse contresigné ; * Bordereau de versement d'espèces pour solde du compte caisse ; * Banque : situation de trésorerie réconciliée et relevés bancaires ; * Etat des engagements du projet au 31/12/ ; * Etat d'exécution du plan de passation de marché. Echancier des marches en cours non dénoué.
3	<p>Les caractéristiques d'Excel(logiciel utilisé) ne sont pas conformes aux normes généralement admises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Irréversibilité (impossibilité de modifier une opération déjà saisie) ▪ Système de clôture informatique (impossibilité de compléter les documents après clôture) ▪ Durabilité des données [toute modification postérieure des données est repérable et identifiable]. 	Faible	<p>L'irréversibilité des normes exigées au logiciel comptable des traitements effectués interdisent toute suppression, addition ou modification ultérieure d'enregistrement ; toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant ; cette procédure de validation doit être mise en œuvre au terme de chaque période qui ne peut excéder le mois.</p> <p>- La chronologie des opérations écarte toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure ; pour figer cette chronologie le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique</p>

		(dite « clôture informatique ») au moins trimestrielle et mise en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de chaque période considérée
Le projet ne fait pas le plein des réservoirs de carburant	Faible	Diligenter au 31/12 pour faire le plein des réservoirs des véhicules. Ceci afin d'accroître le caractère probant des montants correspondant au stock de carburant de fin d'exercice
Absence de tenue régulière de comptabilité générale (Syscohada)	Faible	Le Syscohada obligation légale, permet au projet de disposer d'un système pour intégrer toutes les activités, tous les financements confondus. Il permet également l'intégration des données du projet à celles de l'économie nationale (ANSD)
Absence de matérialisation de la réconciliation trimestrielle entre FACE et CDR (toutefois le projet a pu nous communiquer le taux de dollars utilisé par le PNUD)	Faible	La réconciliation doit faire l'objet d'une matérialisation en bonne et due forme au même titre que les rapprochements bancaires. A transmettre à la CAP.
Les libellés du journal (nature de l'opération) ne sont pas explicites.	Faible	Préciser la nature de l'opération
Insuffisances dans la tenue de la comptabilité des matières Comptabilité des matières Insuffisance dans la tenue de la comptabilité des matières	Faible	
Les registres imposés par la réglementation sur		Le projet doit tenir correctement les registres prévus

	la comptabilité des matières ne sont pas toujours tenus. Le stock est tenu par l'assistance administrative et financière		par la comptabilité des matières. Designner un comptable matières
	Absence d'étiquetage du numéro sur le matériel, mais écriture directe sur le matériel (exemple : 10.01.03 pour centrale téléphonique)	Faible	Utiliser des étiquettes à coller sur le matériel
0	Absence d'affichage de liste derrière la porte ; écart constaté entre les dépenses comptabilisées et les immobilisations valorisées.	Faible	Afficher la liste de matériel par bureau
1	Absence de fiche individuelle par immobilisations	Faible	Constituer des fiches individuelles par immobilisations
2	Absence de comptage contradictoire	Faible	Procéder a un comptage contradictoire du matériel
3	Absence de commission d'inventaire	Faible	Instituer une commission d'inventaire
4	Absence de classement permanent des		Procéder a un classement permanent des

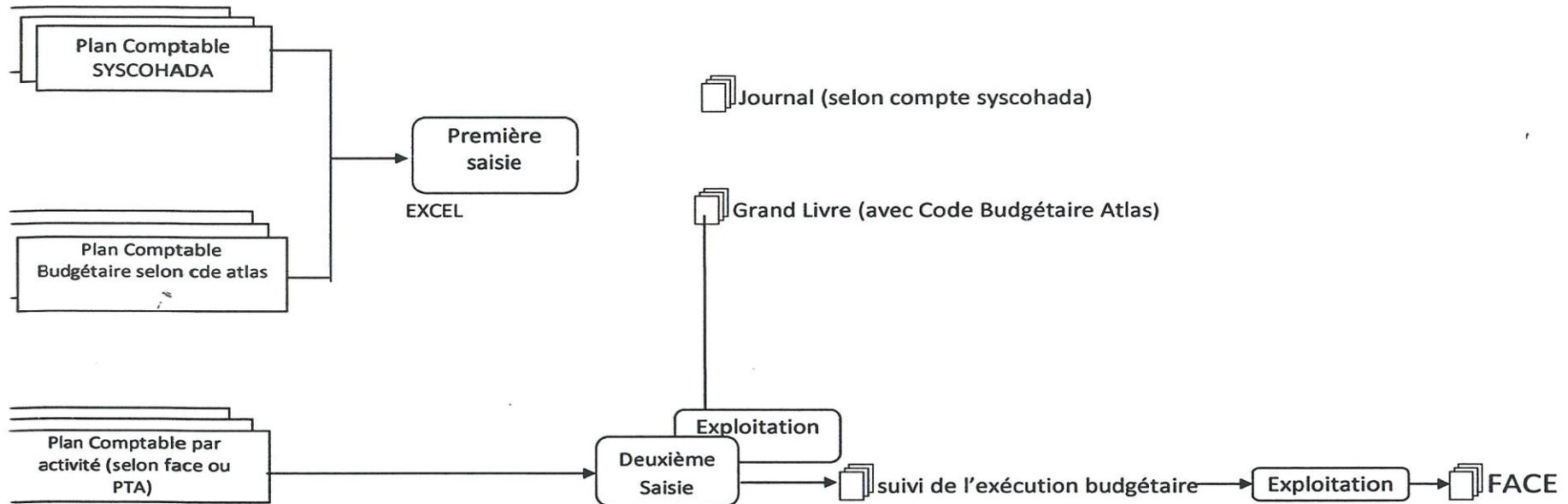
immobilisations		immobilisations	
5	Absence de journal des immobilisations	Faible	Tenir un journal des immobilisations
	Encadrement Le programme, compte tenu de sa dimension, devrait disposer d'un RAF en plus d'un AAF	Faible	Le programme doit recruter un RAF

ME D'INFORMATION COMPTABLE

ésentation du « process » du Système d'information comptable

analyse du « process » fait ressortir le schéma qui suit :

.PS



- Rien à signaler
- A revoir
- Pas bon